

ARGUMENTAIRE SUR LA QUESTION DES «ALGUES VERTES »

à destination des professionnels du
tourisme

version au 1^{er} juillet 2010

Comité régional du tourisme de Bretagne

1, rue Raoul Ponchon

35069 RENNES Cedex

Tél. 02 99 28 44 30 / Fax 02 99 28 44 40

www.tourismebretagne.com

Préambule

Le phénomène de prolifération des algues vertes a placé bien malgré elle la Bretagne sous le feu des projecteurs en 2009. Les médias se sont réellement emparés du sujet l'an dernier, contribuant à modifier la perception de l'opinion publique. Aujourd'hui, force est de constater que le grand public ne considère plus ce phénomène comme une gêne, mais comme un danger. Il apparaît dès lors plus que jamais nécessaire de faire de la pédagogie sur le sujet auprès du public et de combattre un certain nombre d'idées reçues.

Validé par des experts scientifiques (le CEVA, Centre d'Etude et de Valorisation des Algues), ce document a donc pour vocation de vous apporter un support, pour répondre le plus efficacement possible aux questions que le grand public est susceptible de vous poser sur ce sujet, mais aussi de vous aider à vous sentir plus à l'aise dans cet exercice.

Pour ce faire, celui-ci est scindé en deux parties :

- l'une donnant les idées essentielles et le message générique qui vous permettra de faire le tour du sujet en quelques minutes avec votre interlocuteur ;
- l'autre développant un jeu de questions/réponses, qui liste les principales questions auxquelles vous pourriez potentiellement être confronté(e) et apporte, pour chacune d'elles, une réponse adaptée.

Même s'il ne contient aucune information confidentielle, cet argumentaire n'est pas destiné à être transmis en l'état au public, mais à vous aider à aborder ce sujet à l'oral.

Enfin, il ne s'agit pas d'un document figé : celui-ci est amené à être complété et/ou amendé en fonction de la façon dont la situation évoluera dans les prochaines semaines. Le CRT Bretagne, vous transmettra les mises à jour au fur et à mesure.

LES POINTS CLES A CONNAITRE POUR PARLER DES ALGUES VERTES

- Les algues vertes appartiennent à des espèces qui font naturellement partie de l'écosystème marin breton.

Même en quantités importantes, elles sont **inoffensives dans l'eau ou fraîchement échouées**.

- Par contre, quand celles-ci sont échouées depuis plusieurs jours sur une plage ou dans des roches, qu'elles s'entassent en **importante quantité** et commencent à fermenter sous une **croûte** qui se forme à la surface, leur **décomposition** produit de l'ammoniac et un autre gaz très toxique, le sulfure d'hydrogène.

Aussi, pour assurer **le confort et la sécurité** et de tous, les communes concernées ont décidé de surveiller régulièrement les algues échouées sur les plages publiques et de les ramasser aussi souvent que nécessaire avant la phase de décomposition.

- Le développement des algues vertes à un rythme anormal est lié à un dérèglement écologique d'origine à la fois agricole (azote) et urbain (phosphore).
- **CONSIGNE** : Pour éviter tout risque avec des algues vertes en décomposition, notamment dans des secteurs peu fréquentés ou non accessibles à un ramassage régulier, quittez toute zone où vous sentez une **forte odeur d'œuf pourri** et ne marchez pas sur des algues desséchées formant une **croûte grise**.

MESSAGE GENERIQUE

Les algues vertes appartiennent à des espèces qui font naturellement partie de l'écosystème marin breton. Elles sont communément appelées « laitue de mer », pour leur aspect de grosse salade et le fait qu'elles soient comestibles.

Mais depuis une trentaine d'années, on a constaté (dans certaines baies principalement localisées dans le Nord de la Bretagne) un développement anormal de ces algues dans certaines baies. Ce phénomène est lié à l'excès dans l'eau de nutriments majoritairement d'origine agricole (azote et phosphore) apportés par les rivières.

En mer ou fraîchement déposées sur le littoral, les algues sont inoffensives, même en quantités importantes. Par contre, quand celles-ci sont échouées sur le littoral en grandes quantités et ne sont pas ramassées, elles se décomposent lentement, comme toute matière organique. Ce processus peut s'avérer dangereux car les algues émettent alors un gaz (le sulfure d'hydrogène) qui, à certaines concentrations, devient très toxique. C'est pour cette raison qu'en 2010, les pouvoirs publics se mobilisent pour accroître l'efficacité du ramassage des algues sur les plages publiques. En tout état de cause, dans un tel cas de figure, vous serez alerté(e) au préalable par une **forte odeur d'œuf pourri**, qui vous dissuadera de vous approcher.

Dans les baies où l'on a pu constater par le passé des échouages importants d'algues vertes, un dispositif de surveillance accru, quasi quotidien, est prévu de façon à ramasser les algues vertes dès qu'elles se déposent sur la plage, afin d'éviter tout phénomène de décomposition et de garantir ainsi confort et sécurité aux vacanciers.

Qui plus est, un ramassage en mer sera expérimenté en 2010 dans les baies de Lannion et Saint Brieuc pour limiter le phénomène de prolifération des algues en mer et leur l'échouage sur les plages, contribuant ainsi à renforcer la sécurité du public.

Si exceptionnellement une plage venait à être massivement recouverte d'algues vertes lors d'une marée, il reviendra alors au maire de la commune concernée, en coordination avec le Préfet, d'en bloquer momentanément l'accès par précaution, le temps de procéder à son nettoyage. Les offices du tourisme locaux se tiendront alors à la disposition des vacanciers pour leur proposer une liste d'autres plages accessibles aux alentours et des idées de sorties alternatives à la baignade.

Au delà de ces mesures immédiates, pour stopper ce phénomène à la source, l'ensemble des pouvoirs publics et les agriculteurs bretons s'engagent pour réformer en profondeur l'utilisation de fertilisants/engrais, qui sont à l'origine de la prolifération des algues vertes.

ELEMENTS DE LANGAGE EN REPONSE AUX QUESTIONS DES TOURISTES

SUR LES ALGUES VERTES

Les algues vertes, qu'est-ce que c'est ?

Les algues vertes appartiennent à des espèces qui font naturellement partie de l'écosystème marin breton. Différents types d'algues vertes existent mais les marées vertes du littoral breton concernent l'« ulve » (*ulva armoricana* et *ulva rotundata*), qu'on appelle communément la laitue de mer, pour son aspect de grosse salade et le fait qu'elle soit comestible.

Ce type d'algues se développe en suspension dans l'eau de mer, dans des baies (sableuses à pente douce) où trois conditions d'ordre physique et géographique, propices à leur croissance, sont réunies :

- des eaux peu profondes, car les algues vertes ont besoin de beaucoup de lumière ;
- des eaux riches en azote et en phosphore ;
- des eaux assez calmes pour retenir sur place les algues et leurs nutriments.

En outre, ces algues se développent plus particulièrement au printemps et en été, la plus forte chaleur et l'augmentation de la luminosité favorisant leur croissance. Autre facteur aggravant, la survenance de pluies importantes au printemps : celles-ci vont en effet « nettoyer » les sols et favoriser le transfert des nitrates dans les rivières, puis en mer.

Il s'agit donc d'un phénomène complexe, que l'on ne peut pas anticiper avec certitude : si une nouvelle prolifération cet été est probable, on ne peut pas, à date, en prédire l'ampleur.

Pourquoi y a-t-il de plus en plus d'algues vertes en Bretagne ?

Les algues vertes croissent au printemps et pendant l'été. Jusqu'à une époque récente, leur développement était ralenti à partir du mois de mai, quand elles doivent partager le phosphore et l'azote disponible avec le phytoplancton, qui commence alors à les consommer. Et comme, à cette saison, l'apport des rivières déclinait lui aussi, les conditions n'étaient en général pas réunies pour la prolifération de la laitue de mer.

Avec le temps, ces conditions ont changé sous l'influence de plusieurs facteurs. Les apports nutritifs sont devenus suffisants pour permettre la poursuite de la croissance des algues vertes, y compris certains étés. Le développement de l'agriculture intensive joue à ce titre un rôle important dans cette évolution, avec l'épandage d'engrais azotés (nitrates) qui se retrouvent dans les rivières et terminent ainsi dans les baies bretonnes. Ce n'est cependant pas le seul facteur d'explication du phénomène, les rejets de phosphates issus des réseaux urbains de distribution d'eau ayant également joué un rôle.

D'autres éléments interviennent également dans l'apparition des « marées vertes » si les conditions de lumière et de température sont favorables : configuration des baies qui doivent être plutôt abritées de la haute mer et de faible profondeur, présence d'embouchure de rivière, nature des courants marins et de la houle, qui sont tous des facteurs favorisant la croissance des algues.

SUR LA TOXICITE DES ALGUES VERTES

Les algues vertes sont-elles toxiques ?

En pleine mer, quand elles flottent entre deux eaux, bien vertes et bien vivaces, les algues vertes sont inoffensives. Fraichement échouées sur le littoral, elles ne présentent également aucun danger et sont mêmes comestibles. On peut en effet les cuisiner.

Par contre, quand celles-ci sont échouées depuis plusieurs jours sur une plage ou dans des roches, qu'elles s'entassent en importante quantité (formant une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur) et commencent à fermenter sous une croûte qui se forme à la surface. Comme toute matière organique, leur décomposition produit de l'ammoniac et un autre gaz très toxique, le sulfure d'hydrogène.

Le fait de marcher sur ces algues et de casser cette croûte formée en surface aura pour conséquence de libérer subitement ces gaz dans l'atmosphère, présentant alors un vrai risque pour la santé, du fait de leur concentration. Dans un tel cas de figure, vous serez alerté(e) au préalable par une **forte odeur d'œuf pourri**, qui vous dissuadera de vous approcher.

Rappelons qu'à l'air libre, le sulfure d'hydrogène et l'ammoniac se dispersent très rapidement, comme tous les gaz. Le risque diminuera d'autant qu'on s'éloigne de la source des émanations toxiques.

Peut-on mourir des algues vertes ?

Les algues vertes n'ont jamais été responsables de la mort d'aucun touriste en Bretagne.

En revanche, c'est après avoir respiré un air affecté d'une concentration importante de sulfure d'hydrogène qu'un cheval est mort d'un œdème pulmonaire à l'été 2009 sur le littoral des Côtes d'Armor.

Il est également exact, comme l'a relevé dernièrement une enquête, qu'un chauffeur routier qui transportait une cargaison d'algues vertes est décédé, suite à un malaise cardiaque.

EN REACTIF SEULEMENT :

L'Institut National de l'Environnement industriel et des risques (INERIS, un établissement public) a effectué une série de mesures de l'air le 13 août 2009 à St-Michel en Grève, afin d'identifier les types de gaz émis par les algues en décomposition et les taux de concentration de ceux-ci.

Le principal composé dont la présence a été mise en évidence sur ce site a été l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique par inhalation. L'INERIS a précisé dans son rapport d'étude du 19 août 2009 que le niveau de valeur maximum observé à certains endroits « *peut être mortel en quelques minutes* ».

Cependant, si la personne peut être retirée de la zone polluée et correctement traitée, la récupération est le plus souvent rapide.

Est-ce dangereux de se promener sur une plage bretonne ?

Tout d'abord, il convient de ne pas généraliser le phénomène algues vertes : toutes les plages bretonnes ne sont pas concernées par ce problème.

Dans les baies favorables au développement des algues vertes, les communes concernées ont décidé de surveiller régulièrement les algues échouées sur les plages publiques et de les ramasser aussi souvent que nécessaire avant la phase de décomposition, pour assurer le confort et la sécurité de tous. Qui plus est, un ramassage en mer sera expérimenté en 2010 dans les baies de Lannion et Saint Briec pour limiter le phénomène de prolifération des algues en mer et leur échouage sur les plages, contribuant ainsi à renforcer la sécurité du public.

Il est cependant recommandé d'éviter toute zone susceptible de voir s'accumuler d'importantes quantités d'algues, comme des criques accessibles seulement par la mer et les embouchures de rivières généralement vaseuses, que les engins de ramassage des algues ne peuvent pas facilement atteindre, y compris sur les plages publiques.

Pour éviter tout risque avec des algues vertes en décomposition, notamment dans des secteurs peu fréquentés ou non accessibles à un ramassage régulier, **quittez toute zone où vous sentez une forte odeur d'œuf pourri** et ne marchez pas sur des algues desséchées formant une croute grise.

Si exceptionnellement une plage venait à être massivement recouverte d'algues vertes, il reviendra alors au maire de la commune concernée, en coordination avec le Préfet, d'en bloquer momentanément l'accès par précaution, le temps de procéder au nettoyage de la plage. Dans ces cas de figure, les offices du tourisme locaux se tiendront à la disposition des vacanciers pour leur proposer une liste d'autres plages accessibles et des idées de sorties alternatives à la baignade.

Est-ce dangereux de se baigner là où l'on rencontre des algues vertes ?

Non, pas du tout. En pleine eau ou fraîchement échouées, les algues vertes sont inoffensives. Sachez qu'elles sont même comestibles.

Quand puis-je me rendre sur une plage bretonne avec mes enfants sans risques ?

Tous les jours de l'année ! En automne et en hiver, il n'y a pas de prolifération des algues vertes et durant le printemps et l'été, les plages publiques seront systématiquement nettoyées.

Comment détecter la présence de gaz dangereux ?

Si vous sentez une **forte odeur d'œuf pourri** !

Avant de s'inquiéter de la présence de gaz, il convient de vérifier s'il y a ou non une présence importante d'algues échouées. Si cette condition est remplie, nous vous conseillons par précaution de changer de lieu le temps que les engins procèdent en urgence au nettoyage de la plage publique.

Si vous identifiez une présence anormalement élevée d'algues échouées, sur une plage non surveillée et/ou en vous promenant le long du littoral, nous vous recommandons, de la même façon, de ne pas approcher et d'alerter à votre retour l'office de tourisme de votre lieu de villégiature, si vous en avez la possibilité.

En aucun cas, vous ne devez traverser une zone contenant des algues vertes en décomposition, dégageant une **forte odeur d'œuf pourri**. En effet, quand celles-ci sont échouées depuis plusieurs jours sur une plage ou dans des roches, qu'elles s'entassent en importante quantité (formant une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur) et commencent à fermenter sous une croûte grise qui se forme à la surface. Comme toute matière organique, leur décomposition produit de l'ammoniac et un autre gaz très toxique, le sulfure d'hydrogène.

Le fait de marcher sur ces algues et de casser cette croûte formée en surface aura pour conséquence de libérer subitement ces gaz dans l'atmosphère, présentant alors un vrai risque pour la santé, du fait de leur concentration. Précisons qu'à l'air libre, comme tous les gaz, ils se dispersent très rapidement. Le risque diminue d'autant que l'on s'éloigne de la source des émanations toxiques.

Quelles sont les mesures de précaution à prendre si l'on perçoit une odeur d'œuf pourri ?

Avant même de percevoir cette odeur d'œuf pourri, vous devriez apercevoir un amoncellement anormalement important d'algues. Dans ce cas de figure, nous vous demandons de ne prendre aucun risque et, soit de rebrousser chemin, soit de contourner au plus large la zone en question.

En aucun cas, vous ne devez traverser la zone. Quand les algues vertes sont échouées depuis plusieurs jours sur une plage ou dans des roches, qu'elles s'entassent en importante quantité (formant une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur) et commencent à fermenter sous une croûte grise qui se forme à la surface. Comme toute matière organique, leur décomposition produit en effet de l'ammoniac et un autre gaz très toxique, le sulfure d'hydrogène.

Le fait de marcher sur ces algues et de casser cette croûte formée en surface aura pour conséquence de libérer subitement ces gaz dans l'atmosphère, présentant alors un vrai risque pour la santé, du fait de leur concentration. Précisons qu'à l'air libre, comme tous les gaz, ils se dispersent très rapidement. Le risque diminue d'autant qu'on s'éloigne de la source des émanations toxiques.

Précisons qu'à l'air libre, comme tous les gaz, ils se dispersent très rapidement. Le risque diminue d'autant que l'on s'éloigne de la source des émanations toxiques.

Que faire si je découvre un tas d'algues vertes en décomposition sur une plage ?

Si vous sentez une **forte odeur d'œuf pourri**, la meilleure conduite à tenir consistera à ne prendre aucun risque, soit en rebroussant chemin, soit en contournant largement la zone en question. Si vous en avez la possibilité, informez l'office de tourisme de votre lieu de villégiature.

Comment savoir si une algue verte échouée est encore fraîche et donc sans danger ou au contraire en cours de décomposition et dangereuse ?

L'odeur constitue l'indicateur qui peut le plus facilement vous renseigner sur l'état de fraîcheur d'algues vertes échouées. En effet, si celles-ci sont en cours de décomposition, elles produisent alors certains gaz toxiques, notamment le sulfure d'hydrogène (comme toute matière organique). Une **forte odeur d'œuf pourri** vous alertera alors immédiatement.

En tout état de cause, si vous identifiez une présence anormalement élevée d'algues échouées sur une plage publique, nous vous conseillons, par précaution, de changer de lieu le temps que les engins procèdent au ramassage. Si vous remarquez une marée verte ou d'importants amas d'algues vertes sur une plage non surveillée, ou en vous promenant le long du littoral, nous vous recommandons de vous en éloigner et, à votre retour, d'alerter l'office de tourisme de votre lieu de villégiature.

EN REACTIF SEULEMENT :

Il n'est pas possible de répondre de façon générale à une telle question car tout dépendra des conditions dans lesquelles se sont échouées ces algues vertes (quantité, localisation, topographie du lieu...). En effet, plusieurs critères sont susceptibles d'accélérer ce processus de décomposition :

- des températures estivales ;
- la présence d'eau douce ;
- un dessèchement de la couche supérieure de l'amas qui, du vert va passer au gris et former une croûte étanche, privant les algues d'oxygène et permettant aux gaz issus de la décomposition de se concentrer. En aucun cas vous ne devez marcher ou percer cette couche d'algues, car vous libérerez le gaz emprisonné et courrez alors un danger mortel ;
- l'épaisseur des dépôts, car si l'on n'a qu'un simple film d'algues déposées sur du sable, celles-ci vont sécher et non pourrir. Par contre, si un tas de plusieurs centimètres d'épaisseur se forme, le phénomène de décomposition s'enclenchera ;
- la composition du sédiment, qui peut jouer un rôle important, notamment si celui-ci conserve ou non l'humidité, ce qui favorisera alors la putréfaction.

SUR LES LIEUX CONCERNES

Où rencontre-t-on des algues vertes?

Sur les côtes où les conditions de leur prolifération sont réunies partout dans le monde, aussi bien en Chine ou en Italie qu'en France.

En Bretagne, le phénomène se manifeste depuis les années 1970. Notre région présente aussi des caractéristiques physiques propices aux marées vertes. Malgré les grandes amplitudes des marées, le renouvellement des masses d'eau de mer est relativement limité dans certaines zones côtières bretonnes, ce qui freine la dispersion des nutriments et favorise le stockage et l'échouage des algues vertes.

Combien de plages bretonnes sont concernées ?

La prolifération des algues dépend de différents facteurs qui varient beaucoup d'une année à l'autre selon des causes naturelles et très locales. Par exemple un hiver doux et un printemps pluvieux seront plus propices aux marées vertes.

En tout état de cause, **le phénomène est très localisé**. S'il est vrai que l'on dénombre à travers toute la Bretagne huit baies plus particulièrement favorables au développement des algues vertes, d'une année à l'autre, une même plage peut être affectée et épargnée la saison suivante, en raison d'une modification des flux et des fonds marins du site, liée aux tempêtes hivernales et aux marées.

SI RELANCE :

Au cours des 12 dernières années, 8 baies ont été concernées par les algues vertes : les baies de Saint Brieuc, Douarnenez, **la Forêt** et la Fresnaye, la Grève de Saint Michel et les anses de Locquirec, l'Horn-Guillec et Guisseny (source : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne 2010-2015).

Dans ces baies, un dispositif de surveillance accru, régulier, est prévu de façon à ramasser les algues vertes dès qu'elles s'échouent sur la plage, afin d'éviter tout phénomène de décomposition et de garantir ainsi confort et sécurité aux vacanciers. Qui plus est, un ramassage en mer sera expérimenté en 2010 dans les baies de Lannion et Saint Brieuc pour limiter le phénomène de prolifération des algues en mer et leur échouage sur les plages, contribuant ainsi à renforcer la sécurité du public.

A quelle période doit-on craindre ces marées vertes ?

Le printemps et l'été sont les périodes de croissance de ces végétaux.

Les marées vertes concernent-elles seulement la Bretagne ?

Si la Bretagne est aujourd'hui la région la plus impactée par ce phénomène, elle n'est pas la seule à être concernée par la prolifération des algues vertes. En France, le CEVA a par exemple élargi son champ de surveillance à une partie de la Normandie et de la Vendée. Certaines zones autour de Montpellier sont également touchées.

En Europe, on retrouve ce phénomène en Finlande, en Hollande, en Irlande (baie de Dublin), ou encore dans l'Adriatique (le lagon de Venise notamment).

Au niveau mondial, la baie de Hong Kong, le sud du Japon, le sud-ouest de l'Australie, le nord-est des Etats-Unis, le Sénégal ou encore la Tanzanie sont également concernés.

Une zone non concernée par la prolifération des algues vertes peut elle être « polluée » par une marée verte apparue dans une zone voisine ?

Non. Les « marées vertes » sont des phénomènes très localisés et très circonscrits. Il ne peut pas y avoir de phénomène de propagation d'une zone à une autre.

Les algues vertes se développent en suspension dans l'eau de mer, dans des baies (sableuses à pente douce) où trois conditions d'ordre physique et géographique, propices à leur croissance, sont réunies :

- des eaux peu profondes, car les algues vertes ont besoin de beaucoup de lumière ;
- des eaux riches en azote et en phosphore ;
- des eaux assez calmes pour retenir sur place les algues et leurs nutriments.

En outre, ces algues se développent plus particulièrement au printemps et en été, la plus forte chaleur et l'augmentation de la luminosité favorisant leur croissance. Autre facteur aggravant, la survenance de pluies importantes au printemps : celles-ci vont en effet « nettoyer » les sols et favoriser le transfert des nitrates dans les rivières, puis en mer.

Il s'agit donc d'un phénomène complexe, que l'on ne peut pas anticiper avec certitude : si une nouvelle prolifération cet été est probable, on ne peut pas, à date, en prédire l'ampleur. S'il est vrai que l'on dénombre à travers toute la Bretagne huit baies plus particulièrement favorables au développement des algues vertes, d'une année à l'autre, une même plage peut être affectée et épargnée la saison suivante, en raison d'une modification des flux et des fonds marins du site, liée aux tempêtes hivernales et aux marées.

SI RELANCE :

Au cours des 12 dernières années, 8 baies ont été concernées par les algues vertes : les baies de Saint Brieuc, Douarnenez, Concarneau et la Fresnaye, la Grève de Saint Michel et les anses de Locquirec, l'Horn-Guillec et Guisseny (source : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne 2010-2015).

Dans ces baies, un dispositif de surveillance accru, régulier, est prévu de façon à ramasser les algues vertes dès qu'elles s'échouent sur la plage, afin d'éviter tout phénomène de décomposition et de garantir ainsi confort et sécurité aux vacanciers. Qui plus est, un ramassage en mer sera expérimenté en 2010 dans les baies de Lannion et Saint Brieuc pour limiter le phénomène de prolifération des algues en mer et leur échouage sur les plages, contribuant ainsi à renforcer la sécurité du public.

Pouvez-vous me garantir qu'aucune plage ne sera fermée en 2010 pour cause de pollution aux algues vertes ?

La décision de fermer une plage a un caractère exceptionnel et est motivée par un seul et unique objectif : ne faire prendre aucun risque au public.

En accentuant le dispositif de ramassage des algues vertes échouées sur les plages à un rythme quasi quotidien et en expérimentant le ramassage en mer pour limiter à la source les quantités d'algues, nous espérons éviter en 2010 tout désagrément aux touristes qui ont fait le choix de la Bretagne.

Si toutefois exceptionnellement une plage venait à être massivement recouverte d'algues vertes lors d'une marée, il reviendra alors au maire de la commune concernée, en coordination avec le Préfet, d'en bloquer momentanément l'accès par précaution, le temps de procéder au nettoyage de la plage.

Les offices du tourisme locaux se tiendront alors à la disposition des vacanciers pour leur proposer une liste d'autres plages accessibles aux alentours et des idées de sorties alternatives à la baignade.

PASSER IMPERATIVEMENT AUX REPONSES SUR LE PLAN DE LUTTE

Combien de temps prend une campagne de ramassage en moyenne ? A quel moment de la journée ce ramassage est-il effectué ?

Les temps de ramassage diffèrent d'une plage à l'autre, selon qu'il s'agit d'une zone fortement impactée par la prolifération des algues vertes et bénéficiant d'un ramassage quotidien ou quasi-quotidien ou qu'il s'agit d'une zone moins concernée, et de fait, moins systématiquement nettoyée de ses algues vertes.

En tout état de cause, les opérations de ramassage sont planifiées sur plages concernées par ce phénomène, selon les horaires de marée, de façon préserver le confort des vacanciers durant la journée : soit très tôt le matin, soit le soir.

Consigne : *rapprochez-vous de votre mairie pour obtenir les détails précis concernant la fréquence et la durée de la campagne de ramassage dans votre commune.*

SUR LES ACTIONS MENEES POUR LUTTER CONTRE CE PHENOMENE

Que faites-vous pour lutter contre ce phénomène ? Que font les collectivités territoriales ? Que fait l'Etat ? Mesures de sécurité immédiates ?

Depuis longtemps, les collectivités territoriales bretonnes organisent le ramassage systématique des ulves sur les plages et les zones rocheuses accessibles.

A l'été 2009, l'Etat a annoncé son intention de « *prendre à sa charge le nettoyage des plages les plus touchées et sur lesquelles il peut y avoir un risque de santé publique.* »

D'autre part, des ramassages en pleine mer seront expérimentés en 2010 dans les baies de Saint Briec et de Lannion, afin de limiter les échouages estivaux et de garantir ainsi sécurité et confort aux vacanciers.

A plus long terme, les agriculteurs bretons se sont engagés à réduire de façon importante les quantités d'engrais azotés utilisées. Seule cette approche préventive, qui passe par une agriculture plus respectueuse de l'environnement, permettra de mettre un terme à la prolifération des algues vertes. Sans cette présence excessive de nutriments azotés, les algues retrouveront un rythme de développement normal et leur croissance sera naturellement régulée, comme cela a toujours été le cas en Bretagne.

Que fait-on des stocks d'algues vertes ramassées ?

A court terme, le plan gouvernemental français de lutte contre les algues vertes prévoit la création de quatre sites de compostage, dès l'été 2010, pour stocker et valoriser ces algues échouées.

D'autres solutions sont actuellement à l'étude, afin d'être éventuellement déployées à moyen terme : utiliser les algues comme engrais via le compostage, les exploiter dans l'industrie du carton ou du papier, les transformer en aliments pour les élevages de crevettes...

Que prévoit le plan gouvernemental pour lutter contre ce phénomène de marées vertes ?

Le gouvernement a présenté le 5 février 2010 un « Plan de lutte contre les algues vertes » en trois volets :

- améliorer les connaissances et la gestion des risques ;
- améliorer le ramassage, à la fois sur les plages et en mer et développer les capacités de traitement des algues échouées ;
- limiter les flux d'azote vers les côtes par l'amélioration des techniques de traitement des effluents et eaux usées générées par les activités industrielles ou agricoles, ainsi que les collectivités locales, l'aménagement du territoire et le changement des pratiques agricoles.

La responsabilité du déploiement et de la mise en œuvre de ce plan incombe aux Préfets, qui transmettront aux Maires des communes littorales les recommandations d'actions, notamment en matière d'accès aux plages et d'information du public.

Que font le Conseil Régional et le Comité Régional du Tourisme pour gérer ce problème ?

Le phénomène de prolifération des algues vertes a placé bien malgré elle la Bretagne sous le feu des projecteurs en 2009. Si la région et les collectivités locales ont pris la mesure du problème et se mobilisent depuis plusieurs années, force est de constater qu'aujourd'hui le grand public ne considère plus ce phénomène comme une gêne, mais comme un danger.

Soucieux d'informer au mieux les visiteurs, leur garantissant les conditions d'un séjour réussi tout en préservant l'économie touristique, le Conseil Régional, les collectivités, les organisations locales et le Comité Régional du Tourisme souhaitent, dans ce contexte sensible, mettre en place sans délai un dispositif de prévention, à destination des professionnels du secteur. Il apparaît en effet plus que jamais nécessaire de parler d'une seule et même voix pour rassurer le public et de partager tous ensemble les bonnes pratiques et les initiatives d'ores et déjà mises en œuvre par les professionnels et/ou dans certains pays touristiques.

Vous parlez de mobilisation, très bien. Mais en n'agissant pas directement sur les causes on a l'impression que vous cherchez davantage à masquer le problème qu'à le résoudre ?

La région et les collectivités locales n'ont pas attendu l'an dernier pour prendre la mesure du phénomène et se mobilisent en effet depuis plusieurs années pour gérer ce problème d'algues vertes.

Réponse à développer en s'appuyant sur les initiatives mises en place localement (OT de St-Michel en Grève et surtout le SAGE mis en place à St Brieuc).

Une mobilisation exemplaire en Baie de St-Michel en Grève pour lutter contre la prolifération des algues vertes

L'ensemble des acteurs concernés par le phénomène de prolifération des algues vertes en Baie de St-Michel en Grève se mobilise depuis de nombreuses années pour mettre en place des solutions efficaces et pérennes.

Ainsi, les Bassins Versants de la Lieue de Grève ont déployé un premier contrat Prolittoral de lutte contre les algues vertes sur la période 2003-2007, comportant plusieurs axes de travail :

- réduire les pollutions d'origine agricole ;
- aménager et gérer le bocage, les cours d'eau et les zones humides ;
- réduire les pollutions d'origine non agricole ;
- assurer un suivi des indicateurs ;
- gérer les algues vertes ramassées.

Cette démarche a suscité une forte adhésion des agriculteurs locaux, puisqu'aujourd'hui 84% d'entre eux sont engagés au travers d'un « contrat environnemental ».

Un deuxième contrat territorial est en cours de mise en œuvre pour la période 2009-2012, avec pour ambition majeure d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de systèmes de production limitant les fuites d'azote (voire dans le développement de nouvelles filières agricoles), tout en assurant la viabilité économique des exploitations. Pour ce faire, les acteurs des Bassins Versants de la Lieue de Grève bénéficient d'un appui scientifique et technique (INRA, recherche appliquée de la Chambre d'agriculture, Institut de l'élevage) et des financements publics (Europe, Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne et département des Côtes d'Armor).

Au plan curatif, des tests de ramassage des algues en mer seront effectués cet été 2010 pour réduire les volumes d'algues échouées sur le sable.